Le CESE a voté à l'unanimité son avis "La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant important"

Le 9 septembre

PUBLIÉ LE 09/09/2014

La saisonnalité en agriculture et plus généralement dans les filières alimentaires, est d'abord celle d'une production marquée par le rythme naturel des saisons, notamment pour les fruits et les légumes, le vin, ou encore la pêche. Elle résulte aussi, pour une part importante, d'une consommation, découlant des modes de vie liés aux périodes de fête (chocolats, foie gras, huîtres…), ou aux conditions climatiques (glaces, potages, activités de jardinage …).

Cette saisonnalité qui concerne de nombreux salariés et entreprises, est porteuse de forts enjeux économiques, sociaux et territoriaux encore mal identifiés.

Dans son avis, le CESE formule des préconisations visant à la fois la sensibilisation des consommateurs, la sécurisation de l'activité de ces entreprises (financement, diversification, débouchés…), une plus importante pérennisation des emplois (pluriactivité, formation professionnelle), une amélioration des conditions de vie et de travail de ces salariés (santé au travail, couverture sociale, transport, logement …)notamment en diffusant les initiatives locales fructueuses qu'il a repérées mais qui restent trop souvent isolées et requièrent une meilleure coordination entre Etat, régions, territoires et parties concernées. Il a été voté à l'unanimité des 179 votants.

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024